

**ASSEMBLEE NATIONALE**21 octobre 2005

---

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° I - 450

présenté par  
M. Auberge-----  
à l'amendement n° 449 de M. Carrez  
-----

à l'ARTICLE 12

A la fin du dernier alinéa de cet amendement, substituer à l'année :

« 2010 »,

l'année :

« 2008 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.